Un Siècle de question laïque à Louviers (1789-1914). Communication faite au XVIIe congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Evreux, 2-7 septembre 1982)

Numéro d'inventaire : 2000.01531

Auteur(s) : Bernard Bodinier

Type de document : livre

Éditeur : Centre Départemental de Documentation Pédagogique (Evreux)

Imprimeur: C.D.D.P. de l'Eure, Evreux

Date de création : 1982

Description: Brochure grand format, agrafée en deux points.

Mesures: hauteur: 297 mm; largeur: 210 mm

Mots-clés: Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : non précisée Niveau : non précisée

Nom de la commune : Louviers Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12 **Lieux** : Eure, Louviers

1/7

Bernard BODINIER

UN SIECLE DE QUESTION LAIQUE A LOUVIERS (1789~1914)

Communication faite

au XVII^e congrès

des sociétés historiques et archéologiques

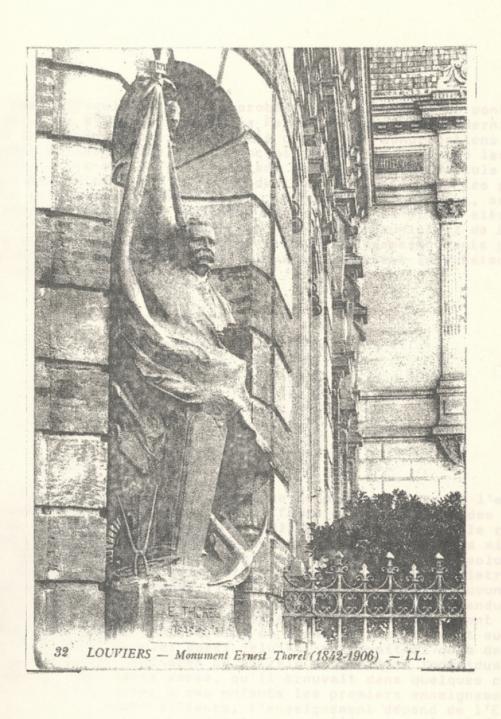
de Normandie

(Evreux, 2-7 septembre 1982)

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE L'EURE





4/7

1

Les difficultés liées au problème de la laïcité ne sont pas apparues à l'époque de Jules Ferry. Si les lois du dernier quart du XIXème siècle et la lutte contre les congrégations, au début du XXème siècle, ont incontestablement exacerbé les passions en la matière, il convient de signaler que l'école laïque est au centre d'un débat dont on peut retrouver les premières traces sous la Révolution, et qui s'est poursuivi, sous les régimes politiques suivants, pendant tout le XIXème siècle.

les régimes politiques suivants, pendant tout le XIXème siècle.
Les registres de délibération du conseil municipal de Louviers constituent à cet égard une source de renseignements particulièrement éloquente. C'est d'eux que provient la substance
de l'exposé qui suit.

Sous l'Ancien Régime, l'Etat ne se préoccupe pas de l'enseignement, qui demeure donc une affaire privée. Malgré des
progrès sensibles aux XVIIème et XVIIIème siècles, l'école reste une exception ou ne remplit que très imparfaitement sa mission. C'est un tableau sombre, et sans doute noirci par volonté
politique délibérée, qu'établit le procureur syndic du district
de Louviers, le 26 octobre 1791 : "Il n'existe presque aucuns
établissements relatifs à l'éducation publique dans l'étendue
de ce district; on ne peut contempler qu'avec un étonnement
extrême la profonde indifférence de l'ancien gouvernement sur
l'instruction du peuple; aussi celui-ci ne devait-il qu'à des
circonstances particulières ou au zèle de quelques individus
les moyens, même assez rares, qu'il trouvait dans quelques communes, de faire donner à ses enfants les premiers enseignements."

A Louviers comme ailleurs, l'enseignement dépend de l'Eglise, et tout spécialement des religieuses (1) qui, grâce à des

⁽¹⁾ Les sœurs de la Providence et de la Miséricorde, et les hospitalières de Saint-Louis.

7/7